

# CATALOGUE DESHERBAGE / ENHERBEMENT DES SOLS VIGNES

2020 | 2021



Nom	Composition	Implantation	Observations
<b>SEDAMIX LABEL sans fleurs</b>	45% Festuca Rubra Sauvage 40% Bromus Erectus Sauvage 15% Festuca Guest Falica Sauvage	Idéalement semis automne Dose semis 200 Kg/ha en plein Semer 1 rang sur 2 - 2 rang travaillés	Mélange uniquement d'espèces sauvages «végétal local» Enherbement peu concurrentiel Résistant au stress hydrique
<b>SEDAMIX LABEL avec fleurs</b>	45% Festuca Rubra Sauvage 40% Bromus Erectus Sauvage 13% Festuca Guest Falica Sauvage 1% Petrorhagia Prolifera Sauvage 1% Bellis Perennis	Semis uniquement à l'automne pour un couvert optimal Dose 200 Kg/ha en plein Semer 1 rang sur 2 - 2 rang travaillés	Mélange uniquement d'espèces sauvages «végétal local» Enherbement peu concurrentiel Résistant au stress hydrique Les fleurs sauvages sont source de biodiversité pour la faune locale
<b>SEDAMIX ANNUEL ENGRAIS VERTS</b>	15% Trèfle Incarnat 15% Trèfle de Perse 20% Radis Fourrager 20% Vesce de Printemps 30% Avoine Rude	Semis idéal entre juillet et début août pour assurer une bonne installation et un développement optimal du couvert, la dose de semis est de 50 à 60 Kg/ha	Mode de destruction : certaines espèces sont gélives mais une destruction mécanique est à prévoir (broyeur à sarment, tondeuse rolofaca). Période de destruction entre février et mars. Le couvert doit rester minimum 3 mois en place pour assurer sa fonction d'engrais vert.

## ENHERBEMENT

ESPECES	Noms	Dose/ha	Installation	Observations
<b>ENHERBEMENT PERMANENT</b>				
100% Pâturin commun	DASSAS	60 à 100 kg/ha	Installation difficile Portance moyenne	Concurrence faible Pérennité < à 10 ans
100% Trèfle blanc	ABERHACE	5 à 10 kg en mélange avec des graminées	Installation difficile Portance moyenne	Concurrence faible Pérennité < à 10 ans
<b>ENHERBEMENT DES FOURRIERES</b>				
80% Fétuque ovine 20% RGA Pondérosa	MELANGE FOURRIERE VIGNE	80 à 100 kg/ha	Installation lente	Très bonne résistance au passage de roues sur fourrières uniquement
<b>ENHERBEMENT INTER PLAN TATION ANTI NEMATODES</b>				
Sainfoin 30% Luzerne 20% Avoine rude 20% Vesce velue 20% Trèfle violet 6% Lotier 4%	VIVER NEMACONTROL Semences mycorhizes Avec OZOR AMM 130 1002	50 kg/ha	Pérennité 3 à 4 ans Broyage 1 à 2 par an Laisser 1 an au minimum en place	Semis de Printemps ou Semis de juillet à septembre sur sol fin 1 à 2 cm de profondeur

## LA VIGNE AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

### Une équipe à votre service !

<p>Ma gasin de Bar-sur-Seine : 3 Place du Chardonnay - Zone du Val Moret 10110 BAR-SUR-SEINE Tel : 03 25 38 20 72 - Fax : 03 25 29 71 55 stahl.bar@stahl-sa.fr</p> <p>Pierre GEULIN Equipe vignes Valérie Ronchi : 06 08 24 60 12 Bruno Thibout : 06 63 39 96 90</p>	<p>Ma gasin de Trigny : 8 Grande rue Saint Nicolas - 5 1140 TRIGNY Tel : 03 26 40 07 35 - Fax : 03 26 40 09 44 stahl.trig ny@stahl-sa.fr</p> <p>Jean Philippe B ROIGNIEZ Equipe vignes Laurent Pilliaire : 06 72 01 75 65</p>	<p>Siège social et magasin : Allée Maxenu - BP 26 5 1530 PIERRE RY Tel : 03 26 58 16 45 - Fax : 03 26 58 17 52 stahl.pierre@stahl-sa.fr</p> <p>Jean-Paul G LOD Equipe vignes Pierre Maravilha : 06 08 46 07 17 Geoffrey La gache : 06 37 85 84 25 Jean-Paul Glod : 07 86 25 13 46 Yves Duprey : 06 72 01 75 63 Rémi Stahl : 06 72 01 75 66 Jean-Luc Lombard : 06 70 61 25 07</p>	<p>Equipe grandes cultures Frédéric Beghe tto : 06 30 57 41 15 Line Foy : 06 72 94 29 15</p>
<p>Ma gasin de Chery : 27 Grande rue - 5 1480 CUCHE RY Tel : 03 26 53 18 77 - Fax : 03 26 52 81 14 stahl.cu chery@stahl-sa.fr</p> <p>Mélanie S AUVAGE Equipe vignes : Olivier Claiss e : 06 74 20 68 94 Equipe Agri : Line Foy : 06 72 94 29 15</p>	<p>Ma gasin de Vincelles : Chemin rural N°9 - LA FACELLE 51700 VINCELLES Tel : 03 26 58 05 75 - Fax : 03 26 57 68 35</p> <p>Yann EVRARD Equipe vignes : Charles Lallement : 07 87 06 33 49 Eric Jacquemot : 06 29 78 45 47 Equipe Agri : Frédéric Beghe tto : 06 30 57 41 15</p>	<p>STAH SA : Agrément ministériel N° CA 00099 du 30/07/96 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels</p>	<p>Service impression d'adhésif personnalisé Yann Evrard : 03 26 58 05 75</p>

## STRATÉGIE DESHERBAGE FOLIAIRE 2021

La nouvelle réglementation glyphosate applicable en 2021 (date à préciser) et la disparition de plusieurs spécialités foliaires nous conduisent à repenser notre stratégie foliaire.  
L'introduction d'une stratégie hybride : Herbicide et mécanique devient obligatoire.

### Solution herbicides foliaires disponibles en 2021

- **Dès pré-débourrement :** (Temps poussant – Adventices jeunes) Spotlight Plus (1 L/ha) + Full Max (0,225 L/ha) + AGIL(1,2 à 2 L/ha) (Anti-graminée spécifique si nécessaire)
- **Rattrapage en tâche sous le rang :** Jusqu'à 21 jours avant récolte Glyphosate maxi 450 g/ha de MA sauf cas spécifique (Cf réglementation)
- **Du stade 9 feuilles étalés :** jusqu'à 90 jours avant récolte Gozaï (0,8 L/ha) + Beloukha (1,6 L/ha) + FullMax (0,225 L/ha) 2 applications/ha/an maxi.

Il s'agit de 2 matières actives de contact, efficaces sur une flore dicotylédone jeune  
Pour limiter la volatilité, pulvérisation en absence de vent et en jet dirigé avec un adjuvant anti dérive.

### Spotlight Plus doit s'utiliser :

- En absence de vent
  - Avec buse à dérive limitée (buse à injection d'air et buses à chambre de décompression). Buse avec un angle de 80° Maximum.
  - La pression de pulvérisation doit être la plus basse préconisée par le fabricant de buses.
  - Adjuvant antidérive (Full Max) obligatoire.
  - Volume d'eau entre 100 et 300 L/ha
- Spotlight Plus est un produit de contact, non volatil, mais sensible à la dérive.  
Il est sélectif des graminées et efficace sur une flore dicotylédone.

## RÉGLEMENTATIONS

• Le cahier des charges des appellations Champagne, Coteaux Champenois et Rosés des Riceys a été modifié et publié dans le JO du 27/08/2020  
Il est désormais interdit, au risque de déclassement, d'utiliser des herbicides de prélevée dans le rang.

• Les produits à base d'oryzalin vont subir un retrait d'homologation. Les prévisions actuelles (Source Corteva) sont : Arrêt de vente distributeur mai 2021 – Arrêt d'utilisation viticulteur mai 2022.

### Glyphosate :

• Notre spécialité MAKOUBA 450 sera vendue par Stahl SA jusqu'au 30 mars 2021 maxi  
La date limite de stockage et d'utilisation par les viticulteurs est fixée au 30 septembre 2021.

• La réglementation glyphosate en vigne évolue en 2021 (date à préciser)  
A partir de cette date, les spécialités à base de glyphosate ne pourront plus être appliquées en plein mais uniquement sous le rang en ne dépassant pas 20% de la surface et une dose annuelle de 450 g glyphosate/ha.  
Dans les situations non mécanisables : Fortes pentes ou en terrasse, sols caillouteux, vigne-mères de porte greffes, la dose annuelle admissible maxi sera de 2160 g glyphosate/ha.



Le cahier des charges VDC (viticulture durable en champagne) prévoit les règles suivantes :

Ecart critique IFT > 1,31	Ecart mineur IFT 1,31 – 0,88	Conforme si IFT < 0,88
------------------------------	---------------------------------	---------------------------